

Rectorat
secrétariat général
Bureau du dialogue social et des instances (BDSI)
144, rue de Bavay
BP 709
59033 LILLE CEDEX
03.20.15.63.77



CONSEIL REGIONAL DE L'UNSS (CRUNSS)

Sous la présidence de Madame le Recteur de l'Académie, le conseil régional de l'UNSS (CRUNSS) s'est réuni **le jeudi 5 octobre 2023 à 14h30**, au rectorat de Lille afin d'examiner les questions suivantes :

Pour approbation :

1. Comptes rendus du 15 novembre 2022 et du 4 avril 2023

Pour information :

2. Moyens et mouvement UNSS
3. Activités des services : affiliations, bilan et perspectives des rencontres
4. Fonctionnement administratif et financier : exercice 2022-2023 et budget 2023-2024
5. Vie associative et fédérale : projets, aides et réalisations.
6. Plan national de développement du sport scolaire 2024-2028 : calendrier et travaux

Questions diverses

Pour l'administration :

Madame Valérie CABUIL, rectrice d'académie
Monsieur Ulysse PERRIN MORALES, responsable PPSTLV,

Membres désignés par le Recteur d'académie :

Monsieur Patrick PIRET, Conseiller technique du DASEN,
Madame Florence DURNERIN, IA-IPR EPS, déléguée académique à l'action sportive
Monsieur Marc TELLIEZ, proviseur du lycée professionnel Henri Senez à Hénin-Beaumont
Monsieur Jérôme GANNARD, principal du collège Langevin Wallon à Grenay

Membres désignés par leurs organismes :

Monsieur Vincent BOUCHÉ, professeur d'EPS, représentant du SNEP-FSU
Monsieur Edmond LABUSSIÈRE, professeur d'EPS, représentant du SNEP-FSU

Représentants d'associations sportives des établissements d'enseignement du second degré :

Monsieur Amaury BOULAIN, professeur d'EPS, Titulaire
Madame Caroline LE BESCOND, professeure d'EPS, suppléante,
Madame Hélène GRAVELINE, professeure d'EPS, Titulaire,
Monsieur Loïc DAROUSSIN, professeur d'EPS,

Invités permanents :

Madame Marie-Agnès DUPUY, directrice régionale au service régional de l'UNSS de Lille
Madame Aurélie KIRILOV, directrice régionale adjointe service régional UNSS de Lille
Monsieur Ludovic LEMPENS, directeur départemental à l'UNSS du Nord
Monsieur Emmanuel NICOLAS, directeur départemental adjoint à l'UNSS du Nord
Monsieur Frédéric ROSELLE, directeur départemental à l'UNSS du Pas-de-Calais
Monsieur François POTON, directeur départemental adjoint à l'UNSS du Pas-de-Calais
Madame Florence LEMATTRE, directrice départementale adjointe à l'UNSS du Pas-de-Calais

Invités :

Monsieur David CACHEUX, directeur régional au service régional de l'UNSS d'Amiens

Mme la Rectrice souhaite que la rentrée scolaire se soit bien passée pour tous.

Déclarations liminaires

M. Bouché lit une déclaration au titre du SNEP FSU.

M. Daroussin lit une déclaration au titre des élus des associations sportives.

Mme la Rectrice entend l'incompréhension exprimée quant à la non éligibilité de l'UNSS au Pass'Sport.

Mme Durnerin indique qu'il s'agissait de permettre aux élèves d'accéder à une meilleure connaissance du milieu scolaire qui les entoure.

Mme la Rectrice fera remonter au niveau national.

Abordant la concurrence, elle souligne que la démarche d'adhérer à l'UNSS diffère de celle de s'engager dans le dispositif deux heures de sport. Il s'agit d'approcher le sport par tous les moyens et dans tous les contextes, il ne s'agit pas de concurrence. Il est en outre utile de se servir des Jeux Olympiques pour développer l'appétence des élèves pour le sport.

L'envoi de l'ordre du jour a été tardif à cause de sa subordination à des décisions qui n'émanent pas de l'Education nationale.

La saison commence bien, les inscriptions des élèves aux associations sportives sont nombreuses. L'augmentation du nombre d'adhérents en lycée est un objectif.

Le Conseil de l'UNSS n'est pas appelé à voter sur tous les sujets, c'est réglementaire, cela ne relève pas d'une volonté de ne pas demander l'avis du CRUNSS.

Le BDSI est un service de transmission et d'interface entre l'académie et les organisations syndicales, afin de fluidifier la transmission des documents, il n'est pas porteur d'un message politique. Elle-même se dit responsable du caractère tardif de la relecture des comptes rendus.

Mme Dupuy éclaire les délais d'envoi des documents en assurant qu'il ne s'agit en aucun cas d'un mépris. Le soutien du BDSI a une grande importance. Il ancre l'UNSS avec le rectorat, il facilite l'organisation de l'instance.

Un conseil exceptionnel s'est tenu en avril, un autre était prévu en juin mais il a été annulé pour des raisons de mouvement social. Les documents relatifs ont été adressés à ce moment-là.

Le Conseil se tient aujourd'hui tôt dans l'année scolaire. Des arbitrages financiers ont été pris, ils seront présentés mais non encore actés car la circulaire n'est pas encore parue. Les arbitrages nationaux ont été reçus très récemment.

1. Approbation des comptes rendus

Procès-verbal du 15 novembre 2022.

En l'absence de demande de modification, Mme la rectrice le soumet au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Procès-verbal du 4 avril 2023.

Mme la Rectrice le soumet au vote.

6 abstentions.

Il est adopté.

M. Boulain demande où en est le dossier de la formation.

Mme Dupuy répondra au moment des questions diverses.

Elle indique à M. Boulain qu'elle n'a pas tous les éléments relatifs à la CFCE.

M. Daroussin aimerait savoir si une communication a eu lieu envers les chefs d'établissement concernant les minibus.

Mme la Rectrice admet que ce n'est pas le cas.

Mme Dupuy confirme que la question est récurrente au niveau national. L'UNSS y travaille au niveau du ministère.

M. Daroussin demande un positionnement clair de l'académie.

2. Moyens et mouvement

M. Bouché indique que l'étude des documents de budget nécessite du temps. Leur réception tardive ne permet pas ce temps.

Mme Dupuy évoque les moyens dévolus à l'UNSS et présente le diaporama.

3. Activités des services : affiliations, bilan et perspectives des rencontres

Mme Dupuy diffuse le diaporama.

Elle présente un bilan de l'année 2022-2023.

Les neuf associations non affiliées restent non affiliées malgré les multiples relances.

M. Daroussin demande si la liste des neuf associations non adhérentes peut être croisée avec celle des établissements où les deux heures de sport sont mises en place.

Mme Graveline demande ce qui se passe en cas d'accident dans une association non affiliée.

Mme Dupuy répond que l'assurance de l'établissement est saisie.

Ceci a été évoqué dans les courriers de relance.

Mme Kirilov ajoute que certains chefs d'établissement estiment ne pas avoir les moyens ou l'équipement nécessaire.

Les installations sportives sont prises par les municipalités le mercredi, généralement.

Mme la Rectrice assure que les DASEN reprendront les neuf associations non affiliées afin de tenter une nouvelle approche. Il s'agit de comprendre la raison du refus afin de le désamorcer.

Mme Dupuy reprend la lecture du diaporama et évoque la campagne en cours.

Le nombre de licenciés est revenu au taux de pré Covid avec un taux de féminisation un peu plus faible malgré les campagnes de sensibilisation.

En revanche, les élèves de l'éducation prioritaire sont surreprésentés grâce aux actions menées à leur intention.

Mme Graveline demande s'il est possible de mesurer l'impact de la réforme du lycée sur la pratique sportive (cours le mercredi après-midi).

Mme la Rectrice répond que cela peut être analysé.

Cela étant, depuis le Covid, aucune année n'a été vraiment normale.

Mme Dupuy souligne que le décrochage collège-lycée entre 13 et 16 ans dépasse largement le cadre de l'Education nationale. Les freins sociologiques sont nombreux.

Mme Dupuy évoque les jeunes officiels, engagement fort de l'Académie. Les chiffres dépassent ceux d'avant Covid. Les jeunes peuvent être juges, secouristes, éco-responsables sur le terrain, les modèles d'engagement sont variés.

Mme Kirilov aborde le côté financier et administratif.

Elle cite des événements phares ayant eu lieu dans l'académie.

Mme Dupuy précise que l'UNSS se construit pour amener les élèves à la pratique, en lien avec les districts, elle vient en appui des politiques publiques et compense les déficits lorsqu'elle les repère (féminisation par exemple). Elle vise à fidéliser les plus jeunes à la pratique.

M. Daroussin félicite le service pour le travail mené.

M. Pourcelet aborde les activités prévues en 2023-2024, notamment en ce début d'année.

Mme Kirilov donne les perspectives pour l'année à venir, notamment relativement à l'olympisme.

M. Pourcelet signale que d'autres événements existent aussi.

M. Bouché alerte sur les fermetures de cross dans certains districts. Le financier ne doit pas entraver l'engagement des élèves.

Des consignes ont été données aux enseignants d'EPS sur une réduction d'effectifs malgré un nombre d'arrivants identique à l'an dernier. Il demande comment sont choisis les élèves lorsqu'il y a négociation avec le Département. Le cross les fait sortir des collèges.

M. Lempens explique que la prise en charge par bus des élèves pour la pratique a été construite autour du nombre d'arrivants de l'année précédente. En outre, le cross n'est pas pris en charge à cent pour cent. Si les élèves n'ont pas participé à l'édition précédente, si des bus supplémentaires sont mis en place, ils seront à la charge des établissements. Il s'agit de ne pas dilapider l'argent.

L'an dernier, 10000 élèves étaient inscrits pour 8500 arrivants, cela donnait un espace de négociation.

4. Fonctionnement administratif et financier : exercice 2022-2023 et budget 2023-2024

Mme Dupuy propose de revenir sur l'exercice écoulé, puis de discuter sur l'année qui débute. L'exercice précédent, atypique, a permis de passer en 20 mois d'une année civile à une année scolaire. Le prochain exercice comptera douze mois.

Par ailleurs, la classification des dépenses a été modifiée.

Le sport scolaire est très fortement soutenu par les trois collectivités territoriales, il reste stable.

La différence entre le prévisionnel et le réalisé tient essentiellement à l'inflation, notamment l'augmentation du coût du carburant.

M. Daroussin demande comment a été équilibré le déficit des 150 000 euros.

Mme Dupuy répond que les fonds de réserve y ont contribué. En effet, quand la dépense est argumentée, le national contribue rapidement.

Elle évoque ensuite l'exercice budgétaire 2023-2024. Il repose sur une dotation du national, uniquement versée si l'UNSS en a besoin. S'il n'y a pas de besoin, cette contribution est versée sur l'intégralité des comptes.

La dotation est allouée en trois versements, calculée sur l'exercice budgétaire précédent.

L'académie a fait remonter un budget au national. Dépenses et recettes attendues y figurent. Le ministère a compilé les travaux de toutes les académies et l'a présenté. Il dote les académies d'un budget à se répartir entre elles.

La clé de répartition repose sur les activités existantes, la surface du territoire, le nombre de départements et les licenciés, etc.

M. Cacheux ajoute la surface, le côté rural, etc. Mais aussi le nombre de rencontres, le pourcentage de licenciés sur le territoire et les résultats affichés sur Opus. Un quart de l'enveloppe dépend des résultats au classement et du nombre de rencontres.

Mme Dupuy précise que le budget présenté par l'UNSS intégrait l'augmentation des frais de déplacement, l'inflation, toutes les activités de l'an dernier et des projets nouveaux. La dotation ministérielle ne couvre pas tout le budget, des arbitrages seront nécessaires, cela était prévisible.

L'enveloppe est fermée.

M. Bouché s'étonne que le ministère alloue un budget trois fois inférieur au budget sollicité.

Mme Dupuy précise que les aides accordées par l'UNSS notamment sur les déplacements ne l'étaient pas il y a trois ans. La situation évolue.

Le budget ministériel est réparti entre les services. Les réserves des territoires sont connues du ministère et ont été prises en compte. La dotation nationale est relativement stable au plan national.

L'Académie est pénalisée au plan national d'une certaine manière par le grand nombre d'activités qu'elle organise, le petit nombre de départements, et la très grosse contribution des collectivités locales.

M. Roselle confirme que les fonds de réserve étaient conséquents suite à la baisse d'activité liée au Covid. Ils ont été utilisés pour soutenir la reprise de l'activité l'an dernier. A budget contraint, l'activité devra être légèrement contractée cette année.

En réponse à une question de M. Daroussin, Mme Dupuy signale que l'arbitrage remonte, la somme affectée à l'académie de Lille redescend, s'ensuit une répartition entre services et chacun retravaille son budget en fonction de la somme allouée.

La dotation est liée à l'organisation des événements prévus.

Mme Graveline estime anormal que la contribution des collectivités impacte la dotation ministérielle.

M. Cacheux souligne que les subventions locales n'apparaissent pas dans les critères de partage.

Il précise que la location de locaux coûte cher à l'académie de Lille.

Mme Dupuy confirme que les frais de fonctionnement incompressibles n'impactent pas de la même manière tous les services.

La dotation ministérielle ne tient pas compte du budget initial qui, pour l'académie, est renforcé par le soutien des collectivités locales, l'impact est donc indirect.

M. Roselle interroge sur la réaction des collectivités pour l'année à venir. En effet, il craint que dans la mesure où les recettes prévues par les collectivités risquent de diminuer, leur soutien risque de diminuer également.

Mme la Rectrice se propose d'intervenir au plan national pour que l'IPS et les zones d'éducation prioritaire entrent en compte dans la clé de répartition.

Selon M. Daroussin, le budget national de l'UNSS n'a pas évolué depuis plusieurs années. Pour lui, un budget aussi faible va aboutir au maintien des élèves dans des gymnases plutôt que de les entraîner dans des rencontres.

M. Bouché confirme les propos liminaires selon lesquels le national, par ses décisions, impacte l'activité des services au service des élèves.

Mme Dupuy reprend la lecture du diaporama en évoquant les arbitrages proposés. Pour l'ensemble de l'académie, il s'agit de sécuriser l'année.

M. Daroussin sollicite que ces éléments soient clairement annoncés à tous les enseignants d'EPS, mais aussi à tous, afin d'éviter au maximum les contestations.

Mme Dupuy indique que les dotations sont versées directement aux services, elles ne figurent pas sur le document puisqu'elles ne transitent pas par le service régional. Rien ne change pour les championnats de France. Les fonds transitent par le service régional.

M. Daroussin demande à quel moment le national vote le budget par académie.

Mme Kirilov déclare que la dotation n'est pas allouée de manière géographique mais par rencontre.

M. Daroussin souligne que le national n'a jamais communiqué la clé de répartition.

M. Bouché demande quand ces éléments seront présentés aux collègues. Les associations sportives ont un budget à faire. Le service régional n'a que des contraintes, il trouve cela inacceptable.

Mme Dupuy répond que le service attendait ce Conseil pour diffuser l'information et éditer la circulaire.

La classification par nature est revue au niveau des aides, notamment aux déplacements, pour les associations sportives. Les aides des AS pour les déplacements seront retrouvées à trois niveaux différents : transports collectifs élèves et enseignants, reversement aux AS. Les transports collectifs ne comptent plus que les factures réglées directement, éventuellement cash versé aux districts.

En revanche, les déplacements des cadres sont pris en charge par le national directement. De même les médailles et trophées.

Certains aspects fonctionnels ne sont pas encore arrêtés, comme la prise en charge du cross régional.

La subvention régionale a été considérée comme devant être maintenue mais sans certitude. Les subventions de l'ANS sont encore incertaines.

M. Daroussin demande si le budget peut être voté, même en l'absence de base juridique. De fait, sans voter formellement, il exprime le mécontentement des associations sportives.

5. Vie associative et fédérale : projets, aides et réalisations.

Mme Dupuy assure que le diaporama sera adressé aux membres de l'instance.

Sur le point relatif à la solidarité, M. Bouché remarque que les associations sportives sont fatiguées de demander de l'aide pour tenir, de faire des dossiers pour réclamer des moyens.

6. Plan national de développement du sport scolaire 2024-2028 : calendrier et travaux

Mme Dupuy annonce qu'un nouveau plan sera mis en place puisque celui en cours s'achève.

Mme Graveline souligne que le questionnaire était très difficile à remplir.

M. Daroussin remarque que les travaux seront menés avec la nouvelle équipe des associations sportives.

Mme Dupuy reviendra sur les résultats de l'enquête lors du prochain CRUNSS.

Questions diverses

L'envoi des documents préparatoires

Mme Dupuy a expliqué le flux tendu et les arbitrages relatifs aux éléments budgétaires, très peu de temps avant la tenue du conseil.

Organisation structurelle

Mme Dupuy remarque que la réponse a été apportée en séance.

Autonomie des districts

Mme Dupuy déclare qu'elle se situe dans un budget contraint.

M. Morales salue le travail réalisé par les coordonnateurs de district avec une construction budgétaire en lien, les collègues ont pu être rassurés.

Secrétaire comptable

Mme Dupuy n'a pas la réponse en séance.

Formation

Mme Dupuy indique que les travaux relatifs à l'intégration à l'E AFC n'ont pas avancé à ce jour. Les déclarations du ministre ont en outre contraint la formation à se dérouler hors temps d'élèves.

Les formations ont toujours lieu dans les départements.

Selon M. Morales, quatre formations de secrétaire ont lieu en septembre afin d'aider les associations sportives, et d'autres en novembre, le tout pour accompagner la mise en place des scrutins.

Mme Dupuy ajoute que la formation départementale est plus spécifique.

La formation académique aura besoin de trouver de nouvelles modalités. Cela nécessite du temps. Cela ne remplacera pas les formations en proximité.

Mme Graveline a entendu la réponse du Pas-de-Calais, elle demande ce qu'il en est dans le Nord.

M. Lempens répond que les deux départements diffèrent. Un diaporama a été mis en place pour les coordonnateurs, invitant les secrétaires et trésoriers afin de répondre à leurs questions, c'est une formation qui existe depuis trois ans.

Conseil des lycées

Mme Dupuy indique que les lycées bénéficient d'une dotation spécifique qui aide au calcul, mais elle n'est pas fléchée.

Le courrier qui accompagne la dotation fait mention du mécanisme de calcul.

La lettre de cadrage est adressée par l'UNSS aux collègues qui le souhaitent.

Mme Kirikov ajoute qu'une note technique a été rédigée par la région, c'est un autre outil sur lequel les collègues peuvent s'appuyer concernant le reversement entre le lycée et l'association sportive.

Mme Gravelines observe que sur la note, il est écrit : recommandation. Ce n'est pas une obligation.

Mme la Rectrice clôt l'instance à 17h30.

La présidente



Valérie CABUIL

La secrétaire de séance

Sarah BOUKADIR





SNEP
F.S.U.
Syndicat National de l'Éducation Physique

Syndicat National de l'Éducation Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE



Déclaration du SNEP-FSU LILLE Conseil Régional de l'UNSS - Académie de Lille – Jeudi 5 Octobre 2023

Madame La Rectrice,
Madame La Directrice Régionale de l'UNSS,
Mesdames, Messieurs,

C'est, à nouveau, un Conseil Régional UNSS qui se tient dans un contexte de tension, d'incompréhension voire de provocation pour la profession.

Tout d'abord, il nous faut revenir sur les annonces de l'UNSS Nationale concernant la collecte de mails parentaux pour l'obtention d'une licence.

La collecte des mails a été présentée pour une mise en conformité avec les lois de droit à l'image et l'utilisation des données. Il eut peut-être été simple de proposer une fiche d'adhésion type à transférer à toutes les AS pour utilisation. D'une part, collecter ces adresses à des fins de diffusion en direction des partenaires de l'UNSS est une pratique inquiétante, d'autre part, cela montre le manque de confiance qui est accordé aux enseignants d'EPS qui sont, eux, tous les jours, présents dans les établissements pour que les AS fonctionnent. Le sens de cette demande est encore à trouver si ce n'est d'entraver le développement des AS et d'augmenter la fracture numérique.

Il s'agissait ici de se détourner du professionnalisme des enseignants d'EPS.

Heureusement, cette mesure a été suspendue et le SNEP-FSU sera attentif aux suites de ces annonces.

Ensuite, dans les départements du Nord et du Pas de Calais, il a été demandé aux Chefs d'Établissement de faire la promotion du dispositif « Pass'Sport » dont on rappellera ici qu'il exclue l'UNSS et l'USEP alors que l'UGSEL y est éligible de même que les salles de sport privées contrairement à ce qui est indiqué dans le courrier de Monsieur le DASEN du Nord.

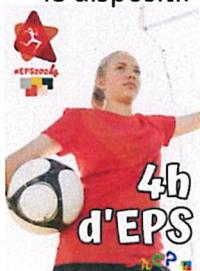
Il nous est difficile de comprendre en quoi les enseignants d'EPS sont invités à valoriser un dispositif alors que nos élèves sont parfois en difficulté pour adhérer aux AS. Si les enseignants d'EPS peuvent évoquer librement les accès aux pratiques fédérales, l'EPS et les AS ne sont pas prévues pour une telle demande.

Une incitation à adhérer aux AS avec participation financière de la part de l'état via les budgets des AS et émanant du DASEN aurait été la bienvenue. Ce courrier a ainsi pu être interprété comme provoquant par certains de nos collègues.

Le rapport parlementaire Peu-Mazart du 5 juillet 2023 recommande à ce sujet d'ouvrir le bénéfice du « Pass'sport » aux fédérations sportives scolaires.

D'autre part, nous ne pouvons passer sous silence le déploiement du dispositif 2h de sport qui continue de concurrencer les AS et l'EPS.

En 2022-2023 dans notre académie, une soixantaine d'élèves a participé à ce dispositif dans le département du Nord pendant que 36500 élèves se licenciaient à l'UNSS dans le même département. Mais qu'à cela ne tienne, le dispositif est déployé...



Le SNEP-FSU continuera de porter son ambition des 4h d'EPS pour toutes et tous en lieu et place de quelques heures pour quelques-un-es. Le même rapport parlementaire Peu - Mazart évoque aussi cette concurrence et valorise la proposition du SNEP-FSU pour les 4h d'EPS.

Le SNEP-FSU réclamera donc encore sa participation au Groupe d'Appui Départemental qui ne se réunit plus pour montrer que le besoin des 4h d'EPS est bien plus ambitieux et porteur de transformations pour tous les élèves. A ce sujet, le SNEP-FSU souhaite être destinataire d'une liste à jour des établissements concernés accueillants effectivement le dispositif en cette rentrée.

Enfin, nous avons pris connaissance des budgets des services départementaux UNSS. Dans le Nord par exemple, le constat est de moins 105 000€ par rapport au budget sollicité par la Direction Départementale, soit un quart de son budget. Les finances sont tout aussi appauvries pour le service départemental du Pas de Calais.

Lors des Assemblées Générales de rentrée un message fort était tenu : le pédagogique ne serait pas sacrifié et pourtant, les coordonnateurs de district nous indiquaient il y a quelques jours que tous les élèves volontaires pour participer aux cross de district ne pourront trouver une place dans le bus faute de moyens. Question simple : comment les professeurs pourraient-ils choisir une poignée d'élèves et laisser les autres de côté ? Ils ne le peuvent pas ! Comment peut-on même leur demander ?

Nous prenons également connaissance de projets dans la métropole (collège Rosa Park de Roubaix par exemple) qui incitent (via le dispositif 2h de sport dépêché dans l'urgence) des associations à intervenir avec des financements importants et sans concertation avec les équipes EPS. Autre façon de faire, toujours le même résultat.

Le SNEP-FSU fait un constat simple : l'argent public sert, çà et là, à financer des objets de communication en cette année olympique plutôt que des dispositifs existants qui ont un rôle essentiel pour nos élèves, un ancrage sérieux et encadrés par les professeurs EPS, qualifiés et formés.

Nous pouvons aussi évoquer l'arrêt brutal des 50% d'aide au forfait AS pour les LP qui cohabitent avec des LGT. Une mesure transitoire pourrait être trouvée pour éviter d'amputer brutalement les budgets et mettre certaines AS en difficulté.

Comme l'an dernier à cette époque, les AS sont en préparation de leur budget avec de grandes difficultés de financement, avec des absences d'identification de dotations permanentes et devant faire face aux augmentations que tout le monde subit.

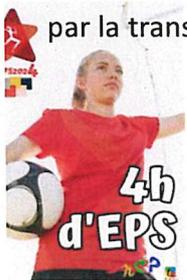
Au total, ce sont encore les familles qui sont contraintes d'engager des sommes de plus en plus fortes pour que les budgets tentent de s'équilibrer mais jusqu'à quand ?

Pour terminer, le SNEP-FSU espère que les prochaines élections des élus des AS seront une réussite avec une participation la plus importante possible. Une consigne claire pour ces élections nous paraît nécessaire pour que le moment démocratique soit vécu par le plus grand nombre : nous rappelons ici que les élèves sont invités à voter en tant que membre des comités directeurs. Dans le cadre de cette invitation au vote, nous espérons que tout a été mis en œuvre pour que les élus des AS puissent communiquer vers la profession et que les incitations dans les établissements soient fortes pour tenir ces élections.

Madame La Rectrice, vous l'aurez sans doute compris, le service public du sport scolaire va mal mais demeure pourtant vecteur de pratique des élèves grâce à l'engagement des enseignants d'EPS. Pourtant, il ne reçoit que peu de considération tant les dispositifs concurrentiels s'organisent à ses dépens. Le Sport scolaire a besoin de mesures concrètes pour que les élèves, tous les élèves, puissent s'y épanouir et que les conditions de sa mise en œuvre soient les plus sereines possibles.

Le SNEP-FSU attend donc de ce Conseil Régional des avancées concrètes sur les questions posées, à commencer par la transmission des documents de préparation dans des délais raisonnables.

Les représentants du SNEP-FSU de l'Académie de Lille



Déclaration liminaire Elu(e)s des AS
Liste « Le Sport Scolaire, un droit pour toutes et pour tous »
Conseil Régional de l'UNSS 59-62 – Lille 5/10/2023

Madame la Rectrice de l'Académie de Lille,
Madame la Directrice Régionale de l'UNSS 59/62,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Régional de l'UNSS,

Un triple sentiment nous anime, nous, Elu(e)s des AS, alors que nous vous retrouvons aujourd'hui au sein de cette instance :

En tout premier lieu, la joie de vous retrouver aussi tôt dans l'année, à l'image de la joie que nous avons eu de retrouver nos nombreux(ses) licencié(e)s qui se pressent à la porte de nos AS (déjà les deux départements ainsi que l'académie ont enregistré un ¼ de leurs inscriptions en à peine 15j/3 semaines de fonctionnement) ;

Ensuite la peur... Vous retrouvez aussi tôt dans l'année n'est arrivé qu'en octobre 2020 au lendemain de la crise sanitaire, et où notre déclaration liminaire vous demandait à nos nombreuses reprises « Où va-t-on ? » tant la rentrée était flou. Aujourd'hui, c'est un peu le même sentiment. Nous avons peur des annonces dont vous souhaitez nous « informer » (Cf ordre du jour) ; nous avons peur des informations que nous avons eu lors de nos AG de district : Où va l'UNSS ?

Enfin, nous sommes en colère, et nous pesons nos mots... Le 15/11/2022, Mme DUPUY, vous déclariez « loin de nous l'idée de vous faire passer pour des figurants du sport scolaire ». Force est de constater, que si ! Nous, Elu(e)s des AS, comme les licencié(e)s devenons des figurants du sport scolaire...

Nous exprimions en premier lieu notre joie de vous retrouver. En effet, nous venons d'exercer notre mandat de 4 années, car nous apprécions venir ici débattre avec vous des orientations académiques du sport scolaire. Mais, nos espoirs de débats se sont vite envolés. Selon l'ordre du jour (et c'est ainsi depuis nous sommes convoqués à cette instance par le BDSI) ; nous allons être « informés » de tout ce qui concerne la vie de l'UNSS dans l'académie et nous n'aurons à nous prononcer que sur des comptes rendus... Est-ce la seule mission délibérative de notre instance ?

Ces fameux comptes rendus, que vous vous êtes engagés lors des QD du 24.5.2022 à envoyer des dans délais corrects, ou encore le 15.11.2022 vous aviez exprimé le souhait de « changer vos pratiques » sur les documents préparatoires. Nous avons reçu le compte rendu de notre dernier CRUNSS.... Il y a deux jours... Bref, la joie de vous retrouver a été de courte durée...

Heureusement, les licencié(e)s nous font retrouver le sourire ! En effet, ils se pressent à la porte de nos AS. Alors que celles-ci ne sont affiliées que depuis 15j à 3 semaines, déjà un quart des licences du total de l'année passée sont déjà enregistrées. La très bonne représentativité des équipes de l'académie au sein des championnats de France en 2022-23 ne font que créer de l'émulation localement ; les événements internationaux et bientôt les JOP que notre pays accueillent motivent les élèves. Là, l'enthousiasme et la joie sont réels ; mais une fois de plus malheureusement vite douchés lorsque l'on connaît le revers de la médaille et les perspectives de volume de rencontres dont ils vont pouvoir bénéficier cette année...

Comment à la fois déclamer que l'on souhaite valoriser la pratique sportive auprès de tous les jeunes, faire des Jeux Olympiques une fête et réduire comme peau de chagrin le budget alloué à l'outil le plus efficace pour amener les jeunes à la pratique sportive, à savoir l'UNSS ?

Aujourd'hui, nous avons aussi peur. Peur, des conséquences sur les licencié(e)s d'un budget national plus que restreint ; peur de décisions unilatérales et autoritaires de la Direction Nationale (sans aucune consultation de ses organes démocratiques ou encore de ses cadres) qui modifie un jour la procédure de prise licence, un autre la création d'un montant maximal à dépenser pour les services déconcentrés, encore un autre l'organisation financière des structures (ce qui aura forcément des conséquences sur l'autonomie des districts) Comme nous le disions dans notre introduction, vous retrouver dès octobre, aussi tôt dans l'année, ne nous dit rien qui vaille sur les décisions qui vont nous être présentées... A l'image du CRUNSS du 1/10/2020, où nous vous questionnions déjà dans ces termes : « Où va-t-on ? » « Où vont les licenciés ? » « Quel va être la qualité et la quantité de pratique à l'UNSS ? »

Où va l'UNSS, non soutenu financièrement (Le « Pass sport » n'est pas destiné à financier les associations sportives scolaire), non mis en avant alors que notre pays va accueillir les JOP l'année prochaine ? Comment nos dirigeants peuvent-ils se targuer d'avoir une nation sportive sans soutenir l'activité des Associations sportives ?

Enfin, nous souhaitons exprimer notre colère.

Nous venons d'évoquer précédemment l'envoi des documents préparatoires, des comptes rendus qui, malgré vos engagements à évoluer ne nous sont transmis que 2 jours avant les débats. Nous ne venons pas ici à un exposé, mais souhaitons avoir un temps nécessaire pour les travailler individuellement et collectivement. A nos yeux, ceci est inacceptable, de dédaigner ainsi le rôle des membres de cette instance.

Conclure notre mandat et constater avoir du trop souvent réclamé sur ce point, est extrêmement décevant.

Nous sommes aussi en colère, comme depuis plusieurs années, sur la considération de l'UNSS envers les Elu(e)s des AS. Nous sommes les seuls membres élus de cette instance et nous n'avons encore aucun moyen de rentrer en contact avec les membres des comités directeurs, nos électeurs : ni listing téléphonique, ni listing mails. Lorsque nous demandons l'autorisation de passer par le biais des services UNSS pour communiquer avec nos pairs en prévision des prochaines constitution des listes (Juin 2022), nous n'obtenons aucune réponse. Pas de Non, pas de Oui, silence radio ! Ceci est une nouvelle fois inacceptable. Sommes-nous des figurants ? des poupées de paille ? Des faire-valoir pour un semblant de débat démocratique ?

Ensuite, nous notons que dans l'ordre du jour (depuis que nous sommes convoqués par voie rectorale), la majorité des items sont notés « Pour information ». Ne sommes-nous pas une instance délibérative qui vote ?

Enfin, même si nous notons positivement que les services rectoraux nous convoque désormais au CRUNSS, il serait plus crédible que cette convocation soit aussi transmise à nos chefs d'établissement.

Pour conclure, les Elu(e)s des AS de la liste : « Le sport scolaire, un droit pour toutes et tous » restent enthousiastes alors que débutent une nouvelle année sportive pour nos élèves, mais extrêmement fermes et négatifs quant aux perspectives que la fédération semble mettre en place. Alors que cette année est électorale, et qu'une nouvelle équipe d'Elu(e)s des AS prendra place, nous comptons sur les services UNSS pour ne pas oublier leurs engagements vis-à-vis de la vie démocratique de leurs instances afin que les prochain(e)s Elus(e) n'aient pas à refaire ce travail ; qu'ils n'oublient pas que la masse des licencié(e)s doit bénéficier aussi bien financièrement que sportivement d'organisation à la hauteur de ce qu'ils sont !

Nous vous remercions de votre attention.

Bon CRUNSS à toutes et à tous,

Les élus des AS de l'académie de Lille

Titulaires : Loïc DAROUSSIN (Clg A . Camus LUMBRES), Hélène GRAVELINE (Lycée Faidherbe - LILLE), Amaury BOULAIN (Collège Germinal – RAISMES), Aurélia WAVELET (LP A. Savary WATTRELOS)

Suppléants : Christophe BISQUERT (Lycée G. Eiffel ARMENTIERES), Caroline LE BESCOND (Lycée E. Branly – BOULOGNE SUR MER)